

Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du Centre d'études de l'emploi et du travail
Avril 2026

220 le cnam
ceet

LES ÉDUCATEURS SPORTIFS EN FRANCE : UN MÉTIER ATTRACTIF ET PRÉCAIRE¹

Richard Duhautois
Cnam, Lirsa et CEET ; Ires

Samir Zine El Alaoui
Cnam, CEET et Injep

Le métier d'éducateur sportif est une profession réglementée, dont l'exercice est soumis à l'obtention d'une carte professionnelle, que l'activité soit exercée en tant que salarié ou en tant qu'indépendant. Depuis le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport de juin 2023, les enjeux de l'emploi des éducateurs sportifs sont de plus en plus portés par les pouvoirs publics et le mouvement sportif.

À partir de différentes sources de données et d'enquêtes, ce numéro de *Connaissance de l'emploi* propose un éclairage sur les conditions d'emploi peu favorables des éducateurs sportifs salariés, sur leurs trajectoires d'insertion professionnelle — souvent marquées par des départs vers d'autres secteurs en début ou en milieu de carrière — ainsi que sur les facteurs explicatifs des tensions récentes de recrutement.

L'éducateur ou l'éducatrice sportif-ve² occupe une place essentielle dans l'encadrement des pratiques sportives et contribue à des objectifs sociaux et sanitaires majeurs. Les éducateurs sportifs exercent aussi bien dans les clubs sportifs que dans les espaces naturels (ex. : en montagne ou à la mer) ou dans les centres sportifs, de loisirs et de vacances. Ils assurent l'enseignement, l'encadrement et l'animation des disciplines sportives hors établissements scolaires. Ils participent également à des compétitions sportives en tant que sportifs professionnels ou arbitres (voir encadré).

Malgré cette fonction sociale, ce métier est souvent marqué par des rémunérations modestes, des contrats courts et fragmentés, ainsi que du temps partiel. Ces caractéristiques renforcent l'idée d'un métier souvent exercé de manière transitoire et non comme une carrière stabilisée. Il apparaît

dès lors comme un métier se rapprochant de ceux de la « seconde ligne » (Amossé et al., 2021), à forte utilité sociale, mais à reconnaissance marchande limitée, une réalité que les analyses suivantes permettent de documenter.

Le secteur sportif est en pleine expansion ces dernières années. En fin 2023, 119 000 salariés occupent un poste d'éducateur sportif en France³. Entre 2018 et 2023, le nombre de salariés dans ce métier a augmenté en moyenne de 3,4 % par an durant cette période (graphique 1). Cette croissance est portée par le secteur privé (+4,3 %), où le nombre de salariés est passé de 83 000 en 2018 à 103 000 en 2023. Le secteur public, quant à lui, ne représente que 14 % des éducateurs sportifs et enregistre une légère diminution continue sur la même période (-1,4 %).

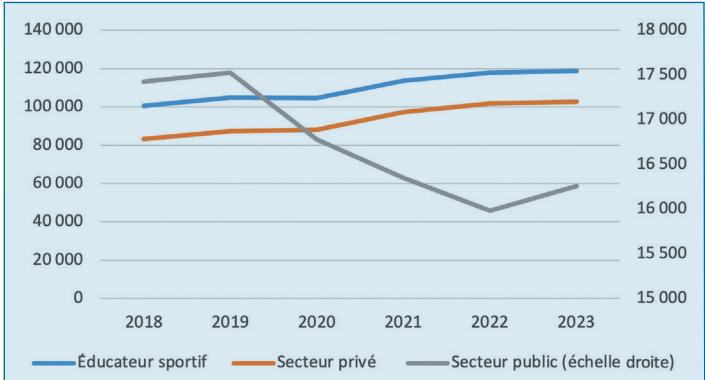
¹ Nous remercions l'Injep pour le soutien apporté.

² Compte tenu de la masculinisation importante de la profession (jusqu'à 70 %), le masculin générique est utilisé par souci de simplification.

³ Les salariés retenus sont ceux présents la dernière semaine de décembre et occupant des postes annexes et non annexes (hors stagiaires et volontaires de service civique). Les postes annexes correspondent à des postes caractérisés par un nombre d'heures annuel inférieur à 120, une durée de poste inférieure à 30 jours et un salaire annuel net inférieur à trois fois le SMIC mensuel.

Cette dynamique positive de l'emploi salarié privé des éducateurs provient principalement de l'augmentation de la consommation de biens et services sportifs, du développement de la pratique de loisirs ainsi que de l'organisation d'événements sportifs d'envergure.

Graphique 1 : évolution du nombre des éducateurs sportifs salariés en France



Lecture : entre 2018 et 2023, le nombre d'éducateurs sportifs salariés du secteur public a diminué, passant de 17 400 à 16 200.
Source : base Tous salariés, Insee — Calcul des auteurs.

En effet, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, de la Coupe du Monde de rugby en 2023, de la Coupe du Monde de football féminin en 2019 et du Championnat d'Europe de football en 2016 peuvent générer des besoins immédiats en main-d'œuvre. Cela se traduit par la création d'emplois temporaires ou durables (moniteurs sportifs, arbitres, personnels d'encadrement), tout en favorisant la stabilisation de postes existants et la professionnalisation de certaines fonctions d'encadrement sportif.

Ces manifestations ont également suscité un accroissement de la pratique sportive. Entre 2018 et 2025, la proportion des personnes pratiquant une activité sportive et physique en France a progressé de 7 points, atteignant 61 % des personnes âgées de 15 ou plus en 2025. Cette dynamique s'est accompagnée d'une hausse des dépenses sportives, tant privées que publiques. Entre 2019 et 2022, les dépenses des ménages pour le sport ont augmenté de 16 % et celles des administrations publiques de 11 %, une évolution portée par les achats de vélos, l'augmentation des inscriptions en clubs sportifs et la billetterie liée aux événements (Lombardo, 2025).

Au-delà des évolutions d'effectifs, l'analyse des conditions d'emploi apporte un regard essentiel sur la réalité du métier d'éducateur sportif. L'examen des rémunérations, du temps de travail, de la pluriactivité, de l'ancienneté permet ainsi de mieux caractériser les formes d'emploi dans ce métier.

● Une profession jeune et masculine caractérisée par des rémunérations modestes et des conditions d'emploi peu favorables

Un quart des éducateurs sportifs salariés ont entre 15 et 24 ans, alors que cette tranche d'âge représente 9,4 % de l'emploi total. Ce métier présente une forte prédominance masculine : plus de deux tiers des éducateurs sportifs sont des hommes. Il reste ainsi faiblement féminisé, en partie en raison des représentations sociales associant encore les

activités physiques et l'encadrement sportif à des qualités traditionnellement masculines. La surreprésentation masculine dans la pratique sportive compétitive et la faible représentation des femmes dans les filières sportives peuvent également limiter l'attractivité de cette profession pour les femmes. La part des femmes parmi les éducateurs sportifs diplômés reste relativement faible, autour de 33 % en moyenne et seulement 19 % dans la spécialité « entraînement sportif » (Injep, 2021).

Parmi les 119 000 éducateurs sportifs salariés, seuls deux tiers occupent un poste principal correspondant à ce métier⁴. Pour un tiers d'entre eux, le métier est exercé en emploi secondaire. Cette place souvent périphérique dans l'activité professionnelle s'accompagne de conditions d'emploi moins favorables, notamment en matière de rémunération. Le salaire net médian en équivalent temps plein (EQTP) des éducateurs sportifs est de 1 800 € dans le secteur privé, contre 2 180 € pour l'ensemble des salariés du privé. Dans le secteur public, le salaire médian en EQTP des éducateurs sportifs (2 250 €) est comparable à celui observé au niveau de la fonction publique dans son ensemble (2 260 €).

Nirello et Prouteau (2016) montrent que, dans le sport, les salariés perçoivent un salaire annuel inférieur à celui des salariés de l'ensemble des associations. Cette faiblesse des salaires s'accompagne d'un recours important à l'apprentissage ainsi que d'une prédominance d'employeurs associatifs ou de moyenne taille. L'apprentissage représente près de 12 % dans l'emploi salarié des éducateurs sportifs, contre seulement 3,9 % dans l'emploi total. Près de deux tiers (65 %) des éducateurs sportifs sont salariés d'associations, tandis que seuls 27 % travaillent dans des entreprises de taille moyenne ou grande (50 salariés ou plus) contre 49 % au niveau national.

Tableau 1 : caractéristiques et conditions d'emploi des éducateurs sportifs

	Éducateurs sportifs	Emploi total
Part des femmes	31,8 %	48,9 %
Part des jeunes	25,5 %	9,4 %
Part de CDD	44,9 %	15,8 %
Temps partiel	33,8 %	17,2 %
Sous-emploi	12,8 %	4,3 %
Taux d'apprentissage	12,1 %	3,9 %
Ancienneté de moins d'un an	30 %	16,6 %
Ancienneté de 10 ans et plus	16,3 %	40 %
Part des pluriactifs	10 %	4,2 %
Structure employeuse de plus de 50 salariés	26,9 %	49,6 %

Lecture : en 2023, 10 % des éducateurs sportifs salariés sont pluriactifs, contre seulement 4 % parmi l'ensemble des salariés.
Sources : base Tous salariés et enquête Emploi en continu, année 2023 — Calcul des auteurs.

La prévalence du temps partiel et des contrats à durée déterminée (CDD) parmi les éducateurs sportifs reflète également des conditions d'emploi peu favorables. En 2023, le temps partiel concerne 33,1 % des salariés éducateurs sportifs contre seulement 17,2 % dans l'emploi total. 12,8 % des éducateurs sportifs salariés sont en situation de sous-emploi, c'est-à-dire qu'ils sont à temps partiel ou au chômage, mais souhaiteraient travailler plus, alors que ce n'est le cas que de

⁴ Lorsqu'un éducateur sportif salarié exerce plusieurs emplois, le poste principal correspond à celui qui lui procure la rémunération la plus élevée.

4,3 % pour l'ensemble des salariés en France. Par ailleurs, les CDD représentent 45 % des contrats en 2023.

Ces conditions d'emploi précaires résultent de facteurs multiples : des caractéristiques structurelles du secteur (saisonnalité, contraintes horaires...), des conditions économiques des clubs sportifs (souvent des associations, et une fragilité financière des petites structures...), ainsi que des aspects liés à la gouvernance (dirigeants bénévoles...). Ces conditions cumulées contribuent à accentuer les tensions sur le marché du travail dans ce métier.

● Entrer dans le sport est facile, mais y rester est difficile : des tensions de recrutement malgré un vivier disponible

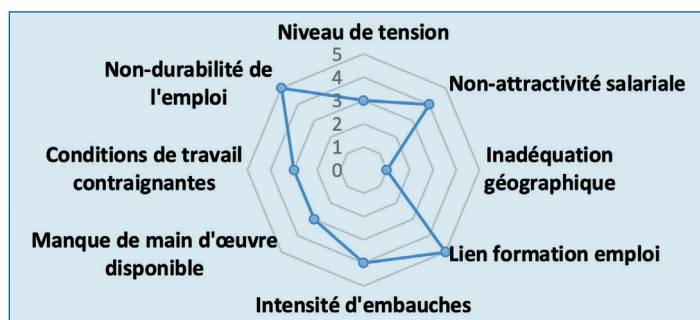
Le sport recrute fortement, mais peu de diplômés font carrière en raison des conditions d'emploi. Ces derniers font que ce métier semble plus souvent exercé de manière transitoire que comme une profession de long terme. La trajectoire des éducateurs sportifs nous montre qu'ils connaissent des départs vers d'autres secteurs en début ou milieu de carrière (Bovi et al., 2021), confirmant une forte rotation. En 2023, près d'un salarié sur trois (30 %) compte moins d'un an d'ancienneté. À l'inverse, les salariés disposant de plus de dix ans d'ancienneté n'en représentent que 16 %. Leurs trajectoires professionnelles sont caractérisées par une discontinuité des parcours : 63 % des salariés exercent encore cette profession un an après, contre 41 % au bout de cinq ans (Dumartin et Mouhali, 2019). Ce métier est souvent considéré comme un premier emploi temporaire plutôt qu'un emploi à long terme.

Malgré la capacité du secteur à absorber de nouveaux entrants et à répondre à la demande croissante d'éducateurs sportifs, le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter au fil des années, témoignant de récentes tensions sur le marché du travail. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail cherchant un emploi dans le métier d'éducateurs sportifs/sportifs professionnels s'élève en moyenne à 35 000 personnes en 2023. Ce nombre a fortement augmenté entre 2011 et 2017, passant de 22 000 à plus de 33 500 (+65 %). Il a été ensuite marqué par une stagnation puis un léger recul sur la période 2019-2022, avant un léger rebond en 2023.

Le marché du travail des éducateurs sportifs demeure structurellement moins tendu que la moyenne nationale, malgré une augmentation récente des tensions depuis 2022, selon l'indice de tension de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares)⁵. Cette intensification récente pourrait refléter, au moins en partie, des effets conjoncturels liés à la sortie de la crise sanitaire et à l'organisation des JOP de Paris 2024, avant un retour à la normale.

Néanmoins, les tensions dans le métier d'éducateur sportif demeurent nettement inférieures à celles observées au niveau national. Selon les données de la Dares, elles s'expliquent par la non-durabilité de l'emploi, le lien formation/emploi et la non-attractivité salariale (graphique 2).

Graphique 2 : facteurs potentiels à l'origine des tensions dans le métier de sportifs/animateurs sportifs en 2024

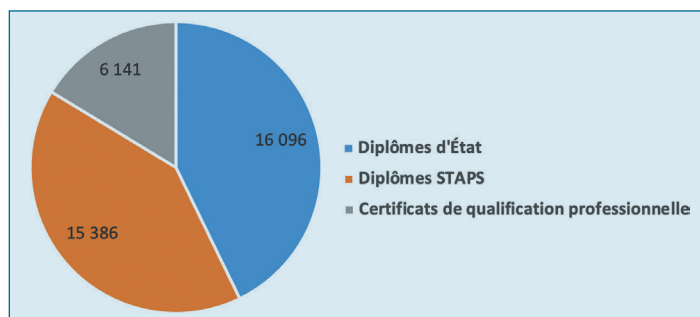


Lecture : en 2024, l'indicateur synthétique de tension sur le marché du travail pour le métier de sportifs/animateurs sportifs est fortement expliqué par le lien formation-emploi, qui atteint le niveau 5 (le plus élevé).
Sources : France Travail et Dares.

Si la non-durabilité des emplois — souvent caractérisés par des volumes horaires réduits ou des contrats à temps partiel — ainsi que la faible attractivité salariale, ont déjà été discutés plus haut, il convient désormais d'examiner le rôle du lien entre formation et emploi dans l'explication des tensions de recrutement d'éducateur sportif.

Certaines professions sont soumises à des exigences de certifications strictes, conditionnant directement l'accès à l'exercice professionnel et limitant de ce fait l'ampleur du vivier de main-d'œuvre disponible, comme c'est le cas dans la santé. L'exercice du métier d'éducateur sportif requiert non seulement la détention d'un diplôme reconnu, mais également l'obtention d'une carte professionnelle⁶.

Graphique 3 : répartition des diplômes permettant l'exercice du métier d'éducateur sportif



Lecture : En 2022, le ministère chargé des sports a délivré 16 096 diplômes d'État.
Source : Les chiffres clés sports, Injep (2023).

La prédominance des diplômes globalement de niveau baccalauréat ou inférieur parmi les éducateurs sportifs structure une offre concentrée sur des qualifications intermédiaires, susceptible de générer des tensions lorsque les employeurs recherchent des profils plus polyvalents. En effet, plus de la moitié (59 %) des diplômes permettant l'exercice dans ce métier sont des Brevets professionnels de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) et Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) (graphique 3). Wei et Sotiriadou (2023) soulignent l'existence d'une demande croissante dans le secteur du sport de compétences transversales (communication, organisation d'événements, marketing de sport, etc.), parfois non couvertes par des formations strictement techniques de types BPJEPS et CQP.

⁵ Il s'agit d'un indicateur synthétique qui prend en compte le rapport entre l'offre et la demande, les difficultés de recrutement ainsi que la rotation des demandeurs d'emploi (sorties de la liste d'inscrits à France Travail).

⁶ En France, les éducateurs sportifs exerçant une activité rémunérée en dehors du service public doivent disposer du diplôme correspondant à la discipline enseignée et ont pour obligation de se déclarer au sein des services préfectoraux. Cette déclaration est attestée par la possession d'une carte professionnelle qui doit être renouvelée tous les cinq ans.

Par ailleurs, le développement de l'emploi indépendant des éducateurs sportifs pourrait également contribuer aux tensions de recrutement. Askenazy et al., (2024) montrent que la progression du travail indépendant depuis la fin des années 2010 en France, particulièrement marquée dans certaines professions dynamiques, comme celle de coach sportif, tend à réduire les possibilités de recrutement salarié pour les entreprises. Leurs résultats suggèrent qu'une hausse de trois points du taux d'indépendants sur la période 2007-2022 pourrait, toutes choses égales par ailleurs, avoir entraîné une augmentation comprise de 0,07 et 0,13 point de pourcentage du taux d'emplois vacants salariés.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance structurelle forte de l'emploi non salarié dans les activités relatives à l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs⁷. Le nombre de non-salariés a presque triplé dans ce secteur, passant de 23 500 personnes en 2008 à 68 800 en 2023, selon les données de la Base Non-salariés (BNS) de l'Insee. Le recours croissant au non-salariat dans ce secteur se traduit

par une part élevée d'indépendants parmi les éducateurs sportifs. En 2023, 30 % des actifs occupés déclarent exercer en tant qu'indépendants (enquête Emploi en continu, 2023).

L'analyse de la profession d'éducateur sportif met en lumière son dynamisme, mais aussi des conditions d'emploi peu favorables. Si l'emploi salarié dans ce secteur est en pleine expansion, il demeure marqué par des salaires faibles et une forte présence de contrats courts, souvent associés à des situations de sous-emploi et de multi-activité. Ces conditions peuvent favoriser des départs anticipés du secteur en début de carrière. Afin de mieux saisir les trajectoires professionnelles des éducateurs sportifs, il serait nécessaire non seulement de dresser un bilan statistique, mais également d'analyser ces dynamiques et identifier des pistes d'amélioration pour garantir des parcours professionnels plus stables et durables, tant pour ces professionnels que, plus largement, dans le secteur du sport.

Encadré 1 : les différentes sources mobilisées pour l'étude des conditions d'emploi des éducateurs sportifs

Regroupés par l'Insee au sein de la catégorie socioprofessionnelle (PCS) 42C3 «Éducateurs sportifs, sportifs professionnels/Éducatrices sportives, sportives professionnelles», les éducateurs sportifs assurent, hors établissements scolaires, l'enseignement, l'animation, l'entraînement et l'encadrement de disciplines sportives. Ils accompagnent des activités pratiquées en pleine nature et participent à des compétitions sportives en tant que compétiteurs, juges ou arbitres. Cette PCS comprend majoritairement des éducateurs sportifs ainsi que des coaches sportifs, des entraîneurs sportifs, des sportifs professionnels, etc.

Pour capter cette PCS, ce numéro de *Connaissance de l'emploi* s'appuie sur différentes sources et enquêtes administratives : Base Tous salariés (BTS), enquête emploi en continu (EEC), France Travail, Dares et Injep.

La BTS est la source principale de cette étude : elle permet le calcul des effectifs, des salaires et d'autres indicateurs, tels que la part des CDD, la part des femmes, etc. La BTS couvre l'ensemble des salariés et est produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs (Déclaration Sociale Nominative). Les données issues de la BTS couvrent la période 2018-2023 et portent sur les

salariés âgés de 15 ans et plus en France (hors Mayotte) ayant occupé un poste annexe ou non en fin d'année. Les stagiaires et volontaires de service civique sont exclus de l'analyse.

Cette source administrative est complétée par d'autres enquêtes, comme l'EEC (Enquête Emploi en continu) de l'Insee ou l'enquête d'insertion des diplômés BPJEPs menée par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (Injep). L'EEC permet d'observer de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail, les conditions d'emplois et le profil sociodémographique suivant les concepts du Bureau international du travail (BIT). L'Injep conduit chaque année une enquête documentant l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPs pendant leur première année sur le marché du travail.

Les bases de France Travail et de la Dares contiennent des données sur les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi et permettent ainsi de suivre les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi et d'identifier les métiers en tension à partir d'un indicateur synthétique (dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-tensions-sur-le-marche-du-travail-en-2023).

RÉFÉRENCES

Amossé T., Beatriz M., Erhel C., Koubi M., Mauroux A. (2021), «Quelles sont les conditions de travail et d'emploi des métiers de la "2^e ligne" de la crise Covid?», *Connaissance de l'emploi*, n° 169.

Askenazy P., Erhel C., Roux B. (2024). «Le développement des nouveaux indépendants est-il un facteur de tensions sur le marché du travail salarié?», *Connaissance de l'emploi*, n° 203.

Bovi H., Cros L., Maillochon A. (2022). «Trajectoires d'emploi des éducateurs sportifs salariés en France : des profils variés pour des parcours diversifiés», *Insee Analyses Bretagne*, n° 110.

⁸ Ce secteur regroupe les activités liées à la formation dans des activités sportives, qu'elles s'adressent à des groupes ou à des individus. Il exclut toutefois l'enseignement sportif assuré dans le cadre scolaire ou universitaire, comme celui des professeurs d'éducation physique et sportive. Il correspond au code 85.51Z de la Nomenclature d'Activité Française.

Dumartin S., Mouhali K. (2019). «L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin», *INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine*, n° 75.

Injep (2023). «Les diplômes sportifs», *INJEP, Chiffres clés sport*.

Lombardo P. (2025). «Poids économique du sport en 2023», *INJEP, fiches «Repères»*, n° 6.

Nirello, L., Prouteau L. (2016). «Des salariés associatifs moins bien payés? Une analyse sociohistorique et statistique par domaine d'activité», *Travail et emploi* 148(4), pp. 31-54.

Wei, R., Sotiriadou P. 2023, "Teaching generic skill sets to sport undergraduates to increase their employability and promote smooth college-to-work transition", *Journal of Hospitality, Leisure, Sport & Tourism Education* Vol. 32, n° 100431.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi et du travail (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : ceet.cnam.fr. Elles sont également disponibles via le compte [LinkedIn Cnam-CEET](#).

Centre d'études de l'emploi et du travail

Conservatoire national des arts et métiers - 61, rue du Landy - 93210 Saint-Denis

Directrice de publication : Christine Erhel - Responsable éditorial et relations Presse : Bilel Osmane - bilel.osmane@lecnam.net

Mise en page : Ad Tatum - Dépôt légal : 1805-066 - Avril 2026 - ISSN : 1767-3356

Ce numéro est en accès ouvert et sous licence Creative Commons 

